MINISTERE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

COORDINATION CELLULE FLEGT

DIRECTION VERIFICATION LEGALITE

N° 05 /MEFCP/DIRCAB/CCF/DVL

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°227/MEFCP/DIRCAB du 23 novembre 2023,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188),** est autorisée à exporter ses produits forestiers du **mois de novembre 2023** durant tout le **mois de février 2024.**

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 01 FEV 2024

Le Ministre, des Eaux,
Forêts, Chasse et Pêche

Le Ministre

Gervais MBATA

MEFCP - CELLULE FLEGT - 2024

Ampliations :
DIRCAB.....1
ICEF.....1
DGEFCP.....1
IFF.....1
Archives 1